

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 395

Artikel: Pour rire un brin...

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

collaboration des femmes à l'œuvre de la S.d.N. ont particulièrement retenu votre attention, et nous avons le regret à ce propos de devoir venir vous dire comment, non seulement les femmes suisses, mais encore des femmes d'autres pays ont été péniblement frappées par les déclarations du délégué suisse au sujet de cette collaboration, déclarations qui nous semblent contradictoires et inutilement désobligeantes à notre égard.

Nous nous demandons, en effet, comment la Suisse peut à la fois approuver la résolution proposée par la France, qui stipule que la collaboration féminine s'exercera de la manière la plus effective par les organes officiels de la S.d.N., et déclarer en même temps que le gouvernement suisse préconise la collaboration officielle des femmes, tout en estimant d'autre part la résolution française superflue, puisque la question de la collaboration officielle est déjà réglée par l'art. 7 du Pacte! Il y a dans ces trois déclarations du même délégué une contradiction que nous ne parvenons pas à éclaircir.

Mais c'est la dernière phrase du délégué suisse (phrase qu'a retenue le procès-verbal de la VIe Commission) qui nous paraît particulièrement peu heureuse: «L'addition du mot «compétentes» facilite le vote de la résolution par la délégation suisse, car elle fait disparaître l'impression que les femmes désirent avoir dans la vie internationale une place proportionnelle à leur nombre.» Le gouvernement suisse veut-il réellement dire par là que s'il ne faisait appel pour du travail international qu'à des femmes compétentes, — condition que nous avons, pour notre compte, toujours jugée élémentaire, — cette condition empêcherait le plus grand nombre de nos compatriotes d'occuper à Genève une place proportionnelle à leur nombre, soit, en toute équité, la moitié de notre délégation nationale? Nous croyons au contraire avoir fait au gouvernement suisse en maintes occasions des propositions de noms de femmes très compétentes, qu'il se soit agi de délégations, ou de Commissions spécialement de leur ressort, et jamais, lorsqu'un refus de donner suite à notre demande nous a été adressé, celui-ci n'a été motivé par l'incapacité de nos candidates.

Si nous nous permettons, Monsieur le Conseiller fédéral, d'attirer votre attention sur ces faits, c'est parce que nous savons le tort que cause au prestige de notre pays de pareilles déclarations faites à la tribune internationale de Genève, ainsi que par l'attitude adoptée par des membres de notre délégation à l'égard des féministes suisses. Il est d'autres pays sans suffrage féminin, dans lesquels la minorité politique des femmes n'est pas cause à leur égard de paroles comme celles que nous vous signalons, et qui contrastent avec la tenue et la réserve que se sont imposées nos féministes de tous les temps. Aussi longtemps que les femmes suisses ne seront pas représentées à Genève par l'une d'elles pour discuter les questions qui les concernent directement, nous sommes justifiées à attendre des délégués de notre pays qu'ils tiennent compte dans leurs déclarations de la mentalité, non seulement des citoyens, mais aussi des citoyennes qu'ils représentent.

Vous sachant féministe convaincu, nous vous serions très reconnaissantes, Monsieur le Conseiller fédéral, de bien vouloir exercer votre influence «conciliante en faveur de la situation des femmes suisses, toutes les fois que sera en jeu leur collaboration pour l'œuvre de paix et de rapprochement international.

viendra «Léa», jusqu'au jour où, ayant rencontré un «pays», les deux jeunes gens s'aiment. Elle quitte son affreux vie. Ils sont heureux, malgré l'obsession, parfois, des souvenirs. Mais un être abject, de la police des mœurs, en a décidé autrement. Il persécute les malheureux, réussit à les séparer. En dépit de leurs recherches, de leur amour, jamais plus ils ne se retrouveront ici-bas. Désespérée, Marie est redevenue «Léa», mais Jean, son ami, ne songe plus qu'à la vengeance: il tue le misérable qui a brisé leur bonheur et les a avilis, et avec lui les deux acolytes qui l'ont aidé dans ses basses œuvres; puis il se livre à la police. Il est condamné à mort, et Marie se suicide.

M.-L. P.

Lectures du Foyer. Pont Jurigoz, Lausanne.

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lecteurs le numéro de cette publication spécialement consacré à la Paix (11 novembre 1932), et nous aimerions que ceux qui pensent encore que la guerre est indispensable se le procurent.

La place me manque pour entrer dans les détails, mais je dirai que le Dr. A. Schweizer qu'a moins d'impérieuse nécessité, nous n'avons pas le droit d'infliger la souffrance ou la mort à un autre être. Nous pourrions citer maint article de cet impressionnant numéro: cette petite *Scène vécue*, et d'autres, empreints du même esprit, et je ne puis qu'en recommander vivement la lecture.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre plus haute considération, Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin:

La Présidente: A. LEUCH.

Un membre du Comité Central: EMILIE GOURD. Lausanne et Genève, le 5 janvier 1933.

L'opinion des mères sur les films

L'Institut international de cinématographie éducatif, installé à Rome sous les auspices de la S.d.N., dont beaucoup de nos lecteurs connaissent les enquêtes menées sur une large échelle parmi les enfants des écoles, et parmi leurs instituteurs, sur l'utilité du cinéma, sur l'influence bienfaisante ou pernicieuse qu'il peut exercer sur la formation du caractère, sur la pédagogie du cinéma d'enseignement, etc., etc., — cet Institut a lancé d'autre part cette année une autre enquête, d'un intérêt tout spécial pour nos lectrices: *L'opinion des mères sur les films*. «Il faut, en effet, écrit l'actif directeur de l'Institut, M. de Feo, qu'à la parole de l'enfant et à celle de l'éducateur se joigne, pour les compléter, la parole de la mère de famille, de celle qui, mieux que toute autre, est à même de connaître la psychologie toute particulière et très personnelle de ses enfants, qui en vivant avec eux en étroit contact, peut en connaître par une observation quotidienne tous les défauts, tous les désirs, tous les besoins...»

Nous sommes donc certaines d'intéresser nos lectrices en publiant ci-après le questionnaire dressé par l'Institut de Rome, et nous espérons qu'il s'en trouvera parmi elles qui voudront bien y répondre sur la foi de leurs propres expériences. Ces réponses peuvent nous être adressées ici même à la Rédaction de notre journal, qui se chargera de les faire parvenir à qui de droit, et de plus nous tenons des exemplaires de ce questionnaire à la disposition de celles de nos lectrices qui voudraient en répandre autour d'elles. Disons encore que les questions posées ont surtout, comme l'écrit M. de Feo, un caractère indicatif: ce que l'on désire connaître, ce sont les observations faites, et les propositions d'ordre pratique sur les systèmes de censure actuellement en vigueur, sur les modifications à y introduire, sur la valeur des limites d'âge d'accès aux cinémas ordinaires, et sur l'utilité des représentations spéciales, ou mieux encore de la création de cinémas exclusivement réservés aux enfants et adolescents, etc., etc. Toute remarque basée sur des faits et toute suggestion étudiée seront donc extrêmement bienvenues.

QUESTIONNAIRE

1. La fréquentation du cinéma par les enfants distrairait-elle ceux-ci de leurs devoirs scolaires? Est-il bon que les enfants fréquentent assidûment le cinéma, ou vaut-il mieux qu'ils n'y aillent que rarement? Quelles impressions les enfants remportent-ils des projections auxquelles ils assistent. (*Bien distinguer selon le sexe et l'âge.*) Comment en parlent-ils à la maison? Répètent-ils des phrases, des attitudes ou des actions vues au cinéma, et leur façon de les répéter montre-t-elle qu'ils en comprennent la signification et la portée? S'en servent-ils dans leurs jeux? Manifestent-ils une admiration particulière pour certain acteur ou actrice? Comment en parlent-ils? Manifestent-ils le désir de les imiter et de vivre leur vie?
2. Quelles impressions les enfants remportent-ils de la représentation cinématographique en général? (*Toujours bien distinguer selon le sexe et l'âge.*) de terreur? de joie? d'enthousiasme? de dépression morale? Les enfants et les adolescents subissent-ils habituellement les impressions les meilleures ou les plus mauvaises de ce qu'ils voient au cinéma? En revenant du cinéma, les enfants montrent-ils par leurs propos ou leurs actions qu'ils ont tiré d'utiles enseignements du film qu'ils ont vu, qu'ils y ont acquis des notions susceptibles de révéler leurs dispositions pour un métier, une profession, ou toutes autres dispositions de caractère social, bonnes ou mauvaises? Montrent-ils qu'ils en ont tiré des connaissances d'ordre historique, géographique, artistique, etc.?
3. Quels phénomènes de fatigue visuelle, physique ou cérébrale les enfants accusent-ils, quelquefois ou toujours, aussitôt après une représentation cinématographique, ou même après un certain temps, mais que l'on peut attribuer d'une façon précise à la représentation?
4. Influence morale du cinéma sur la formation du caractère, sur le sentiment du devoir, sur le sentiment de responsabilité que l'enfant doit avoir en regard à la vie sociale qu'il l'environne?
5. Peut-on considérer le cinéma comme un élément potentiel d'immoralité, de dévoiement, de criminalité? (*Toujours bien distinguer selon le sexe et l'âge.*) Dans l'affirmative, quels cas peuvent-on citer ou de quels faits peut-on tirer une telle conviction?
6. Quels genres de films, de l'avis des parents, conviennent-ils le mieux aux enfants? documentaires? instructifs? éducatifs au point de vue général? de caractère théâtral? comiques?
7. Quels genres de films répondent aux préférences évidentes des enfants? documentaires?

Pour rire un brin...

N. D. L. R. — Pour répondre à la demande qui nous en a été adressée, nous publions ci-après quelques-unes des annonces de fantaisie, rédigées de façon amusante par M^{lle} H. Zvahlen pour le «Numéro parlé» du Mouvement, lors de notre fête d'anniversaire. La place nous ayant malheureusement toujours manqué à cet effet depuis lors, nous sommes certaines que nos lectrices apprécieront cette petite note gâtée dans notre premier numéro de l'année.

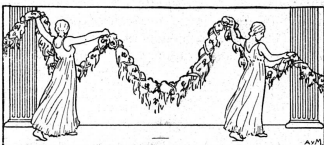
Il vient de paraître deux ouvrages fort intéressants que nous tenons à recommander:
1^o *Avantages offerts aux femmes suisses par les lois et décrets en application dans notre pays.* 1 volume in-16 de 30 pages, édition grand luxe à 20 fr.
2^o *Restrictions et dépenses de tous genres concernant les femmes, dans les divers lois et décrets en application en Suisse.* 1 vol. in-4 de 4200 pages. Edit. popul. à 2 fr. 20.
En vente à la librairie Pilet, rue Golaz, à Lausanne.

CHOMEUSES, ATTENTION!!

Travail intéressant et rémunérateur! La noussière s'étant accumulée dans les nœuds des rubans liant les paquets de la pétition en faveur du Suffrage féminin, le Conseil fédéral cherche une trentaine d'ouvrières habiles pour dénouer ces nœuds. Travail urgent devant s'exécuter dans une des salles du Palais. Le Conseil fédéral fournira le logement et la pension. Travail à l'heure et aux pièces.

instructifs? éducatifs au point de vue général? de caractère théâtral? de voyages ou d'aventures? historiques? comiques?

8. Les spectacles de variétés, qui accompagnent ordinairement les présentations cinématographiques sont-ils considérés utiles, inoffensifs ou pernicieux? Quelles impressions en éprouvent les enfants? Eproutent-ils le besoin, à la maison, d'imiter les artistes, les choses vues, de répéter des passages de chansons et de musique, et de quel genre de préférence?
9. Les mères de famille estiment-elles que ces spectacles puissent avoir une influence immédiate ou future sur la vie et sur l'esprit de leurs enfants?
10. Les projections scolaires, d'après ce qu'en disent les enfants, peuvent-elles être considérées comme un complément utile de l'enseignement? Comment considère-t-on ces projections au point de vue didactique ou simplement éducatif?
11. Le film sonore ou parlé est-il considéré une bonne chose ou non, tant au point de vue de l'enseignement par le film qu'au point de vue du cinéma ordinaire? Quelles observations font les enfants à propos du film sonore ou parlé?



A travers les Sociétés

Les vingt ans du Lycéum de Suisse.

Un mois exactement après notre journal, le Lycéum de Suisse a célébré, lui aussi, le vingtième anniversaire de sa fondation par une réunion charmante à Genève, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle. Tous les groupes, au nombre maintenant de neuf (y compris celui de Bienne, le dernier venu) étaient représentés à Genève, et de nombreux télégrammes et messages ont établi le courant de sympathie avec les absents. Le soir, une réception organisée par la Section genevoise a prouvé une fois de plus la valeur des forces artistiques et littéraires que compte le Lycéum de Suisse: citons tout spécialement les marionnettes de M^{lle} Moynier et Choisy, la saynète de M^{lle} de Crousaz, les danses de M^{lle} Carteret-Louot, etc.

Le Lycéum de Suisse, comme l'a rappelé la présidente centrale, M^{me} Arthur Robert, a été créé en automne 1912, des démarches ayant été entreprises simultanément à cet effet par M^{me} Golay-Chovel, à Berne, et M^{me} Mercier, à Genève. Ce fut celle-ci qui reçut la première autorisation de la Secrétaire internationale, et c'est pourquoi ce fut dans cette ville que se constitua le Lycéum de Suisse, mais en comptant aussi des membres vaudois et bernois, qui, plus tard, s'organisèrent dans leur canton de façon plus ou moins autonome. En 1918, peu avant la fin de la guerre, le groupe de Bâle vint s'ajouter à la famille lycéenne; puis, en 1920, celui de Neuchâtel; en 1923, celui de Zurich; en 1925, celui de Saint-Gall; et en 1927 enfin, celui de La Chaux-de-Fonds, qui est resté le Benjamin jusqu'à la constitution toute récente, comme il est dit plus haut, de celui de Bienne.

Homme d'Etat cherche secrétaire privée possédant des qualités de patience et de persévérance, afin de pouvoir, sans se plaindre, recommencer cent fois le même travail et les mêmes démarches. Etant donné ces exigences, la préférence sera accordée à suffragiste militante. Faire offres écrites à M. Tamo, rue de la Réaction, 3, Berne.

Grand quotidien suisse cherche personne pouvant lui fournir régulièrement des articles pour sa *Chronique féministe* hebdomadaire. Les mots «bulletin de vote» devront être rigoureusement évités. Il y aura lieu également de s'abstenir de toute louange concernant des œuvres féminines ou des succès remportés par des femmes. D'une façon générale il faudra surtout parler de cuisine, de raccommodages et des travaux auxquels une bonne épouse et mère voue toutes les minutes de son existence. Offres écrites sous «Progressa», poste restante, Genève.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin, désireuse de plaire à chacun, cherche pour son prochain cours de vacances:
1^o Une personne capable d'enseigner la préparation d'une bonne soupe.
2^o Une maîtresse d'ouvrages à l'aiguille spécialisée dans le raccommodage des chaussettes.
3^o Une personne pouvant donner des causeries à des femmes célibataires, veuves et divorcées pour les convaincre que leurs intérêts sont toujours défendus et qu'elles peuvent avoir pleine confiance dans les électeurs suisses qui de tout temps ont fait preuve de dévouement et d'abnégation à l'égard du sexe faible.
Ecrire sous «Toujours mieux» au bureau du journal.

Le but du Lycéum est, on le sait, de grouper les femmes s'occupant de questions artistiques, littéraires, scientifiques ou sociales; mais on sait moins que la création de ces clubs, qui forment une chaîne à travers le monde, est due à une jeune Anglaise, Miss Constance Smedley, à la fois auteure et dessinatrice, qui, se rendant compte combien favorable à son développement artistique était l'atmosphère de sa maison familiale et le contact avec un public cultivé et lettré, rêva de créer pour celles qui gagnaient leur vie avec leur plume ou leur pinceau un cadre de vie et de rencontres analogues à celui dont elle jouissait. Elle écrivit déjà membre d'un club de femmes écrivains, mais dont les règlements stricts ne pouvaient s'adapter à la réalisation de ce projet généreux, et c'est pourquoi, avec la belle confiance de la jeunesse, mais aussi avec l'appui financier de son père et l'appui moral de l'élite féminine intellectuelle et sociale de Londres, elle créa ce club nouveau, qui s'installa dès ses débuts dans la belle maison historique de Piccadilly, si connue de toutes les Lycéennes qui ont été à Londres. Car la réalisation du rêve de Miss Smedley s'étendit dans d'autres pays, et des clubs naquirent successivement en Allemagne, en Hollande, à Paris, en Italie, en Suède, en Belgique, en Espagne, en Grèce, etc. On voit que par là aussi les femmes de notre pays ont acquis de précieuses relations internationales.

A côté de son activité littéraire et artistique, conforme à ses statuts, le Lycéum de Suisse a aussi dans de nombreux cas, exercé une activité sociale intéressante. Ce fut pendant la guerre notamment, lorsque, sur l'initiative de M^{me} Valentin (Berne), il créa des bureaux de secours aux prisonnières de guerre; ce furent ensuite des expositions et des ventes de travail à domicile, puis une action de secours en faveur des Hommes suisses à l'étranger, dont on sait la profonde détresse causée par la crise actuelle. Et enfin, ajoutons, et ceci est d'un intérêt spécial pour les lectrices de ce journal, que nous trouvons de nombreuses féministes dans ses rangs, et dans la liste des membres de ses Comités de groupes, et que, dans plusieurs villes, ses locaux sont devenus le lieu de rencontres et de réunions habituelles des Sociétés féminines et féministes de l'endroit. Aussi, le *Mouvement*, à la célébration des vingt ans duquel le Lycéum s'est fraternellement associé il y a deux mois, tient-il à son tour à venir dire ici tous ses vœux les meilleurs de succès et de prospérité à cette organisation féminine, qui peut faire beaucoup pour les femmes de notre pays, en renforçant encore entre elles ce lien de solidarité dans tous les domaines dont, toutes, nous avons grand besoin.

E. Gd.

Le Mouvement Féministe

se vend au numéro

- à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève
- à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève
- à l'Administration
R. Micheli-du-Crégl, 14, Gen.